



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale ordinaire reportée
du 30 juin 2020

à 20h00 dans l'église de Montriond

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Présences : 62 personnes

Excusés : Mmes Elisabeth Bez, Elisabeth Bütiger, Jeanine Lavanchy, Regula Raymond
 MM. Emanuel Bez, Antoine Hartmann, Jean-Luc Husson

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée, principes constitutifs
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2019
- 3 Information du Conseil synodal et de l'Office des ressources humaines concernant la non-repourvue des postes dans la sous-région.
Information suivie d'une discussion
- 4 Comptes 2019
 - 4.1 Présentation et discussion
 - 4.2 Préavis de la Commission de gestion et des finances
 - 4.3 Approbation
- 5 Rapport annuel du Conseil paroissial
 - 5.1 Présentation et discussion
 - 5.2 Rapport de la Commission de gestion et des finances
 - 5.3 Approbation
- 6 Synode : Informations sur les travaux en cours
- 7 Région 4 : informations et message du Conseil régional
- 8 Réponses du Conseil paroissial aux questions qui lui ont été posées lors de l'assemblée du 17 novembre 2019
 - 8.1 Quels sont les effets des cultes sous-régionaux plus fréquents :
 - a. sur le nombre de personnes présentes aux cultes ?
 - b. sur les collectes (cultes paroissiaux et sous-régionaux) ?
 - 8.2 Y a-t-il une répartition des collectes des cultes sous-régionaux entre les trois paroisses concernées ?
- 9 Divers et propositions individuelles

1	<p>En application des mesures de protection dans le cadre du déconfinement suite au Coronavirus, le nom et le numéro de téléphone des personnes présentes à cette assemblée ont été notés. Cette liste de noms sera conservée durant 14 jours.</p> <p>Il est 20h05 lorsque Mme Catherine Hirsch, présidente, ouvre l'assemblée et remercie les paroissiennes et paroissiens de leur présence.</p> <p>Elle souhaite une cordiale bienvenue à Mme Lise Messerli du Conseil régional, à M. Perry Fleury, conseiller synodal, et à M. Nicolas Besson, responsable de l'Office des ressources humaines de l'EERV. Elle salue les paroissiennes et paroissiens du SOL et de St-François - St-Jacques présents.</p> <p>Elle excuse l'absence de M. Hubert Rakotonandrasana, président du Conseil paroissial du Sud-Ouest lausannois qui avait invité les paroissiens du SOL à être là ce soir.</p> <p>Le fait d'assister à cette assemblée (celle prévue initialement pour le 10 mars 2020 avait été reportée à cause du Coronavirus) est un témoignage de l'intérêt porté à la vie et au fonctionnement de l'Eglise et de la paroisse.</p> <p>Le texte intégral des principes constitutifs de l'EERV était à disposition à l'entrée ; chacun a ainsi eu la possibilité de les relire.</p> <p>La présidente rappelle les dispositions de l'art. 99 du Règlement ecclésiastique (RE) qui précise notamment qu'un extrait des Principes constitutifs doit être lu, au moins les art. 1, 2 et 12. L'assemblée accepte à l'unanimité que l'on renonce à cette lecture.</p> <p>Le pasteur Jean-Marie Thévoz nous invite à un moment de méditation en lien avec l'art. 2 de ces Principes, moment suivi d'une prière.</p> <p>Le secrétaire annonce les noms des personnes excusées.</p> <p>Même si c'était dans l'urgence, l'assemblée a été convoquée dans le délai réglemen-</p>	<p>Mesures spéciales</p> <p>Ouverture de l'assemblée</p> <p>Principes constitutifs</p> <p>Message</p>
---	---	---

	<p>taire (annonces aux cultes) et l'ordre du jour publié selon le mode habituel (affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet paroissial). Nous pouvons donc siéger valablement.</p> <p>Mme Catherine Hirsch rappelle la teneur des art. 15 et 16 du RE qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile. Elle rappelle que</p> <ul style="list-style-type: none"> - les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le scrutin secret, - les membres du Conseil paroissial ne participent pas aux votes (RE art. 100). <p>Mme Evelyne Anstett et M. Lorenzo Tomasin acceptent la fonction de scrutatrice et scrutateur.</p>	
2	<p>L'assemblée accepte à l'unanimité que le point 3 de l'ordre du jour publié le 19 juin 2020 soit traité en priorité ce soir, soit sitôt après le point 1.</p>	<p><i>Modification de l'ordre du jour</i></p>
3	<p>M. Peiry Fleury explique les circonstances qui sont à la base de la non-repourvue de postes dans notre Sous-région. Il met notamment en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'énorme travail auquel est confronté le nouveau Conseil synodal, en fonction depuis le 29 juin 2019. - La qualité jugée insuffisante des informations qui remontent au Conseil synodal. - L'alerte lancée au Synode en juin 2019 déjà. - Les mesures de « gel » des dotations qui ont été prises. - Les efforts faits par le Conseil synodal afin de pacifier une situation devenue critique. - Les initiatives soumises au Synode durant cette phase de changement. - Le dégât d'image déclenché par l'affaire du pasteur Daniel Fatzer. - L'absolue nécessité d'améliorer l'image de notre Eglise. - Les difficultés qu'a l'EERV à gérer ses finances déficitaires. <p>M. Peiry Fleury termine son exposé en transmettant à l'assemblée les excuses du Conseil synodal par rapport aux divers dysfonctionnements constatés.</p> <p>M. Nicolas Besson prend ensuite la parole pour nous informer notamment de ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27,5 postes ne sont actuellement pas repourvus. - La pyramide des âges des ministres fait apparaître une moyenne que l'on peut qualifier d'élevée. - L'EERV a fait précédemment des erreurs d'appréciation, ce qui a conduit à ce nombre élevé de postes non repourvus. - D'ici à l'été 2021, il sera indispensable de revoir la distribution des postes au niveau cantonal. - Un projet d'initiatives et de mesures visant à se donner une chance auprès de personnes aujourd'hui distantes ou devenues distantes des paroisses est une nécessité. - L'un des buts est de quitter certaines habitudes et de faire les choses autrement. - A titre de mesure transitoire, 3 retraités assument la fonction de remplaçants, en particulier pour des services funèbres. - Un diacre sera mis à notre disposition pour collaborer aux cultes de l'enfance. <p>MM. Fleury et Besson nous assurent que l'Office des ressources humaines de l'EERV fait et fera le maximum pour franchir ce cap particulièrement difficile.</p> <p>Lors de la discussion, il ressort notamment ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - On ne peut pas être autrement qu'effarés d'entendre ce qui vient d'être dit. - Les instances supérieures de l'EERV ne doivent surtout pas « fusiller » les paroisses. - Le remplacement des pasteurs est une nécessité. - La mise en évidence de certaines statistiques n'est pas fiable, l'annonce de sa religion auprès du Contrôle des habitants n'étant pas exigée. - Les circonstances actuelles ne compromettent pas la bonne ambiance qui règne tant au sein de notre Conseil paroissial que dans la paroisse en général. - La grande question que l'on se pose est de savoir comment se fait la répartition des postes. - L'absence de données précises concernant le nombre de personnes sous contrat est la preuve d'un niveau d'imprécision élevé. Ceci tendrait à démontrer que les compétences de l'EERV en tant qu'employeur ne sont pas à la hauteur et qu'une meilleure répartition des tâches est indispensable. - Trois vicaires seront attribués à Lausanne. - Il est reconnu que le fondement de notre Eglise sont les paroisses. - Est-il dès lors bien raisonnable et admissible de laisser un pasteur seul en paroisse ? 	<p><i>Information du Conseil synodal et de l'Office des ressources humaines concernant la non-repourvue des postes dans la sous-région. Information suivie d'une discussion</i></p>

	<p>Il s'agit de veiller à la santé des ministres qui sont confrontés à tous les problèmes qu'ils sont censés gérer en accompagnant des paroissiennes et paroissiens en difficulté.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région 4 n'aura plus que 7,5 postes à plein temps (EPT) dès le départ à la retraite du pasteur Jean-Marie Thévoz le 31 août 2020. - Divers dysfonctionnements existent dans les fondements de l'EERV. - La vie des paroisses Sous-gare à Lausanne est clairement mise en danger. - Il est important de reconstruire la pastorale à Lausanne et d'avoir une réelle volonté d'y attirer de nouveaux ministres. - L'article paru dans Protestinfo à la suite du Synode du 13 juin 2020 parle même de la possibilité d'une mise en péril de l'existence d'un lieu d'Eglise en cas de vacance de poste. - Lors du Synode de septembre 2020, il s'agira de passer de la parole aux actes et de constituer une équipe qui prenne enfin les choses en main. - Le temps est peut-être aussi venu de se demander s'il n'y a pas trop de lieux de culte à Lausanne. - La paroisse Saint-Jean fait partie d'une Sous-région qui fonctionne depuis plusieurs années déjà. Les paroisses concernées ont mis en œuvre avec succès plusieurs collaborations. - Une fois encore ce soir, la mauvaise gestion des ressources humaines par l'EERV est déplorée : les deux suffragants prévus sont finalement partis ailleurs. - Il faut casser la mauvaise image que l'on peut avoir de notre paroisse. - Comment amener un vent nouveau dans nos célébrations ? - Il devient indispensable de revoir, dans chaque paroisse, les cahiers des charges des ministres. - Et pourquoi n'y a-t-il plus de <i>Visites d'Eglise</i>, comme autrefois. C'était l'occasion d'échanger et de partager les éventuels problèmes et de trouver des solutions, ensemble. Depuis leur abandon, un fossé s'est creusé entre les paroisses et les instances supérieures de l'EERV, en particulier les RH. - Comme mentionné plus haut, 3 vicaires seront attribués à Lausanne. Deux d'entre eux devraient rejoindre le sud de la ville. <p>Mme Catherine Hirsch remercie nos deux invités pour leurs explications et pour leurs propos qui démontrent qu'ils partagent nos préoccupations. Nous avons pu leur dire l'épuisement du seul pasteur qui nous reste. On aimerait tous mieux comprendre les défis auxquels nous sommes confrontés et être informés de la vision qu'ils ont du développement de l'EERV pour les prochaines années. Nous avons besoin de vous autant que vous avez besoin de nous ! Faisons donc les choses ensemble, dans le vrai. On doit tous mieux se comprendre ; c'est un réel besoin.</p> <p>On a toutes et tous envie que les choses se passent bien. On attend la concrétisation. La présidente adresse encore un chaleureux merci aux deux intervenants en soulignant qu'ils seront accueillis à nouveau s'ils le souhaitent, ceci dans un esprit constructif et de collaboration. Mot important à retenir à ses yeux : Confiance.</p>	
	<p>Le pasteur Jean-Marie Thévoz signale qu'un formulaire de pétition peut être signé à la sortie.</p>	<p><i>Pétition à l'attention du Conseil synodal</i></p>

Important : Les points 2 et 4 à 9 n'ont pas été traités lors de cette assemblée. Ils seront repris lors de l'assemblée d'automne du **dimanche 15 novembre 2020**. Ceci en présence de Mme Lise Messerli, de la Région 4.

Mme Catherine Hirsch remercie Mme Lise Messerli du Conseil régional, M. Perry Fleury, conseiller synodal, et M. Nicolas Besson, responsable de l'Office des ressources humaines de l'EERV, et toutes les personnes ayant participé à cette assemblée.

Le pasteur Jean-Marie Thévoz nous invite à la prière de bénédiction. Il est 22h20

PV établi le 1^{er} juillet 2020

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

Distribution :

- Président du Conseil paroissial, pour transmission de 2 exemplaires au Conseil régional dans un délai de 10 jours dès réception (RE art. 102)
- Président du Conseil paroissial
- Membres du Bureau de l'assemblée paroissiale
- Secrétariat paroissial (pour archives)